

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
26/10/2021	02/11/2021	2021-5704

1. Intitulé du projet

Premier boisement en vue de la reconversion des sols.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom ROY

Prénom Jean-François

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique Personne physique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47.c	<p>Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare.</p> <p>Surface du projet estimée à 6ha68. (cf. rubrique 4.5)</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de terre agricole sur terre délaissée par l'agriculture, en bordure de cours d'eau et dans le prolongement du massif forestier de Machecoul dont est partiellement propriétaire le Maître d'Ouvrage désigné au cadre 2.

4.2 Objectifs du projet

Au travers de ce projet, il s'agit de contribuer par le boisement à :

- l'atténuation du changement climatique par la séquestration du CO₂ atmosphérique dans les arbres puis le stockage dans le matériau bois
- l'amélioration de la qualité de l'eau par filtration des eaux de surfaces aux abords de cultures agricoles intensives
- la préservation du paysage et le maintien d'une biodiversité ordinaire par la création d'un continuum écologique favorable au déplacement des espèces animales

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans un premier temps, il s'agira d'installer les plantations sur sol préparé.

Les travaux localisés seront privilégier de manière à maintenir un couvert végétal naturel entre les lignes de plantations et éviter les inversions de flore possibles lors d'un labour de type agricole. Il s'agit là de mettre en oeuvre des pratiques vertueuses tant sur la préservation des sols, que sur la préservations des espèces végétales.

A la suite des travaux préapatoires, les plantations seront réalisées avec des essences adaptées au risque de changement climatique et les origines des plants forestiers seront conformes à l'arrêté 2020/DRAAF/67 "portant fixation des listes d'essences et des matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'état sous forme de subvention ou aide fiscale pour le boisement, le reboisement et pour le dispositif de boisement compensateur".

Le choix des essences installées sera fait sur la base d'un diagnostic stationnel (station, données climatiques....).

Il s'agira sur station saine et bien drainée du Cèdre de l'Atlas, du chêne pubescent ou du Chêne sessile.

Sur station superficielle etséchante, on priviligiera le Cèdre de l'Atlas ou le Pin laricio voir le Pin maritime.

Sur station hydromorphe (peu probable), on installera plus facilement du Pin laricio ou du Pin maritime

Le propriétaire s'enage véritablement dans une démarche de boisement au regard du changement climatique ce qui impose de fait un bon diagnostic stationnel pour affiner le choix des essences à installer sans avoir recours à des techniques d'arrosages trop fastidieuses.

Les moyens de protection nécessaires à la préservation des plants des dégâts de gibier seront évalués en concertation avec le propriétaire et selon les modalités de plantations et le choix d'essences feuillues ou résineuses auquel cas l'application de répulsif gibier sera envisagée.

Ce premier boisement fera l'objet d'une nouvelle parcelle forestière qui sera incluse dans le Plan Simple de Gestion de la propriété de M.Roy.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation ne démarrera qu'à partir de 18-20 ans, âge à partir duquel il conviendra d'éclaircir le peuplement au profit des plus beaux sujets du peuplement forestier.

Les directives techniques seront précisées lors de l'ajout de la parcelle au PSG de la propriété, notamment pour ce qui est de l'objectif, du taux de prélèvement.

Les éclaircies seront réalisées à intervalle de 8-10 ans selon les essences retenues.

En boisement résineux, le terme du boisement peut être fixé dans une fourchette de 45 à 70 ans.

En boisement feuillu, le terme peut varié de 80 à 120 ans pour le Chêne.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelle YO 19: surface de 6.68ha Le projet présentera une superficie moindre étant donné l'exclusion des bordures notamment du ruisseau et des zones humides potentiellement intéressantes. Surface zone humide de 2ha Surface de boisement de 4.682ha (voir carte annexe)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Cour de la Forêt
44640 Saint Mars de Coutais

Parcelle cadastrale YO 19
Commune de Saint Mars de Coutais

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 75' 95" 08 Lat. 47° 02' 75" 46

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet constituera une extension à la ZNIEFF de type 2 "Forêt de Machecoul" (n°520006613)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle ne fait partie d'aucun zonage remarquable. Néanmoins, le projet se situe à 6 kilomètres du Lac de Grandlieu et la parcelle comme l'ensemble de la propriété a nécessairement des connexions avec l'avifaune du Lac.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En partie, le projet est bordé au Nord (en bord de cours d'eau, puis à l'Est, vers le chemin, par une zone humide répertoriée au PLU de la commune de Saint Mars de Coutais. Celle-ci ne sera pas reboisée et maintenue en l'état. Voir plan en annexe et légende issue du PLU.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le TENU passant à Saint Mars de Coutais est répertorié à l'Atlas des zones inondables du Bassin Versant du lac de Grandlieu, Acheneau, Boulogne, Tenu, Logne, Issoire, Ognon. De fait, le ruisseau attenant au projet et sa zone humide sont vraisemblablement des zones tampons "amont" des crues de l'Acheneau et du Tenu en vue de limiter les crues de Loire.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet est bordée au Nord par un ruisseau prenant sa source sur Saint Lumine de Coutais et rejoignant le Tenu à Saint Même le Tenu
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de périmètre de captage d'eau à proximité du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 6-7 kilomètres de la Réserve Naturelle Nationale de Grandlieu qui présente un périmètre Natura 2000 au titre de la directive habitat, au titre de la directive oiseaux. Le projet est par ailleurs à mi-chemin entre deux Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO): Baie de Bourgneuf et Marais Breton et Marais de Grandlieu, et rend donc le secteur propice au passage d'oiseaux.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evidemment, le projet va engendrer des prélèvements d'eau au sol, mais uniquement pour ce qui est des eaux de ruissellement. L'excédent d'eau absorbé par les arbres et restitué au cours d'eau sera purifié des intrants et rejets d'origine agricole. Le boisement permettra une amélioration locale de la qualité de l'eau des cours d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plante se nourrissant d'eau et d'éléments minéraux du sol, elle ne consomme que ce dont elle a besoin et en conséquence, il n'y aura aucun impact dans les eaux souterraines si ce n'est une amélioration de la qualité des eaux souterraines également. Par ailleurs, il faut indiquer que 80% de l'absorption d'eau par les plantes se fait dans les 20 à 40 premiers centimètres du sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le boisement permettra d'accroître les zones de transit de nombreuses espèces animales et constituera un réservoir de biodiversité qui évoluera dans le temps avec l'âge du boisement. Il s'agit d'un projet favorable à la biodiversité d'autant que les travaux préparatoires de sol seront ciblés (voir encadré 4.3.1).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir notice technique concernant la ZNIEFF et le site NATURA 2000;

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consomme du foncier agricole, sans nul doute, mais il s'agit d'une parcelle mal configurée, de faible potentiel agronomique. Celui-ci est complémentaire de l'activité agricole puisqu'il constitue une zone tampon à l'abord du ruisseau et de la zone humide.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, le boisement va contribuer à la fixation du CO2 atmosphérique et rejettera de l'oxygène dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le boisement consommera nécessairement de l'espace agricole et annulera cette vocation. Toutefois, il convient de préciser que la parcelle est en déprise agricole depuis plusieurs années et ne fait l'objet que d'une fauche annuelle de maigre qualité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response area for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Empty response area for question 6.3.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, ce projet ne semble pas requérir d'une évaluation environnementale, en raison des facteurs améliorants qu'il génère tant sur la qualité de l'eau, de l'air, de la préservation des espèces locales, végétales ou animales.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Mars de Coutais

le, 02/09/2021

Signature

--

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAINT-MARS-DE-COUTAIS

le, 06/10/2021

Signature



